

N° 2026/055

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT SIX** le **9 avril** à 20 heures 00. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la la salle l'Intemporelle en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

MM/Mmes : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY, Laurence BARTHELEMI, Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHELEMI, Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS, Estelle PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL, Jean-Marc PECQUEUX, Jeanne BEURY-JOSSELIN, Frédérique BACQUET, Grégory CROZZOLO, Elodie TEIXEIRA, Eric LEROYER, Audrey MERI, Pascal FRANCK, Marie-France HOFFMANN, Philippe MONTAIGNE, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Hugo SAUNIER, Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER, Bruno LE DISEZ formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :

3 avril 2026

Date d'affichage :

3 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

Etait absente représentée :

Frédérique DOHY représentée par Alexandre DOHY

Marie-France HOFFMANN est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : Election des membres à la Commission d'Appel d'offres

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est un organe essentiel de la commande publique.

Conformément aux articles L.1411- 5 et L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commission est composée du président de l'exécutif local ou de son représentant et de cinq membres de l'assemblée délibérante.

Le Maire est président de droit.

Tous ces membres ont voix délibérative.

Les membres suppléants sont élus au nombre égal à celui des membres titulaires.

Les textes précisent que peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres :

1. Un ou plusieurs agents de la collectivité en raison de leur compétence dans la matière qui fait objet du marché.
2. Des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation
3. Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la commission, le comptable public et un représentant du service en charge de la concurrence peuvent y participer. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Les règles de fonctionnement de cette commission peuvent être définies par le règlement intérieur du Conseil municipal ce dans les 6 mois après l'élection du Maire ; en attendant les règles définies à l'article L L1411- 5 du CGCT auront à s'appliquer notamment concernant le quorum et les délais de convocation.

Après en avoir délibéré le **Conseil municipal** à l'unanimité :

ADOpte la procédure du vote à main levée pour la question 5 relative à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, par :

• **26 voix pour**

MM/Mmes : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY, Laurence BARTHELEMI, Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHELEMI, Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS, Estelle PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL, Jean-Marc PECQUEUX, Jeanne BEURY-JOSSELIN, Frédérique BACQUET, Grégory CROZZOLO, Elodie TEIXEIRA, Eric LEROYER, Audrey MERI, Pascal FRANCK, Marie-France HOFFMANN, Philippe MONTAIGNE, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Hugo SAUNIER.,

• **2 voix contre**

MM/Mme Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER

• **1 abstention**

MM Bruno LE DISEZ

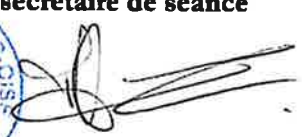
ARRETE la composition de la Commission d'Appel d'offres dont le nombre de siège à pourvoir est de cinq titulaires et de cinq suppléants :

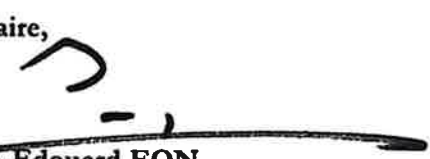
Président : Monsieur le Maire

Membres titulaires	Membres suppléants
Rémi DU PELOUX	Patricia JOGEE
Hubert MARCHAIS	Grégory CROZZOLO
Jean-Marc PECQUEUX	Eric LEROYER
Elodie TEIXEIRA	Philippe MONTAIGNE
Marie-France HOFFMANN	Marc BOURALY

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 9 avril 2026

La secrétaire de séance

Marie-France HOFFMANN
Conseillère municipale

Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise